Freispruch für spanische BDS-AktivistInnen, Prozess in Frankreich

19.11.2010

Categories: Andere

Letzten Monat wurden 9 AktivistInnen in Madrid freigesprochen, die wegen einer BDS-Aktion in einem Supermarkt verklagt wurden. Der Richter sah in der Aktion einen Akt der freien Meinungsäusserung.

Ab 29. November beginnen die Prozesse in selber Sache in Frankreich. Dazu einen Ueberblick von europalestine:

PROCES BDS EN FRANCE
Le prochain procès BDS qui est annoncé en France est celui de nos camarades de Mulhouse, le 29 novembre prochain.
Il y a d'autres personnes inculpées ailleurs, mais les dates des jugements sont soit plus tardives, soient encore non déterminées.
Ainsi, le procès de nos 3 camarades de Perpignan, Jeanne, Yamina et Bernard, initialement prévu le 11 octobre 2010, a été renvoyé au 24 janvier 2011.
Olivia Zémor, présidente de CAPJPO-EuroPalestine est citée à comparaître devant la 17ème chambre correctionnelle du tribunal de Paris, pour avoir publié sur le site EuroPalestine la vidéo d'une action collective de la campagne BDS à Evry en juillet 2009, signée par une dizaine d'associations. La date de ce procès sera annoncée le 29 octobre prochain. Le même jour, au Palais de justice de Paris, il se trouve que nous serons confrontés à un membre de la LDJ, Steve Bismuth, qui nous a envoyé une vidéo de menaces. Il a été condamné à trois mois de prison avec sursis en première instance, et il fait appel.
Un autre procès impliquant 4 personnes (dont Olivia Zémor), citées à comparaître pour leurs actions de boycott dans le 93 (Saint-Denis et Aulnay) et à Paris, en février et mars 2009, juste après les massacres de Gaza, doit avoir lieu au tribunal de Bobigny. La date en sera fixée le 18 novembre prochain.
Les plaignants sont les mêmes (la bande à Ghozlan-Goldnadel), ainsi que les chefs d'inculpation. Nous vous tiendrons informés de ces échéances dès qu'elles nous aurons été transmises, ainsi que du jugement en appel de Sakina Arnaud, qui doit être rendu ce vendredi à Bordeaux.
Mais nous pouvons d'ores et déjà indiquer que nous espèrons, pour ces différents actions, auxquelles avaient participé plus d'une centaine de personnes, mettre en oeuvre la procédure des comparants volontaires, tout comme nos camarades espagnols. Et nous tenons à souligner, comme ces derniers, que nous ne cèderons pas aux tentatives d'intimidation. Les appels au boycott de l'occupant israélien se poursuivent en France comme dans les autres pays.
Nous vous engageons notamment à interpeller tous les commerçants qui vendent des produits dits "israéliens" ou d'origine non précisée, et tous les politiques qui acceptent que ces produits illicites entrent en France. L'appel lancé par la société civile palestinienne, le boycott d'Israël, est légitime. Il vise à mettre un terme à l'impunité de l'Etat d'Israël, en faisant payer à l'occupant le prix de l'occupation, de la

colonisation, du nettoyage ethnique des Palestiniens, et de tous ses crimes de guerre. Il concerne le boycott économique, culturel, universitaire et sportif.
Ce mouvement est en plein essor. Hier encore, on apprenait la décision du célèbre réalisateur britannique Mike Leigh de boycotter un déplacement en Israël, en raison des nouvelles loi racistes votées par le Parlement israélien, qui exige désormais que les non-juifs prêtent serment d'allégeance à l'"Etat juif et démocratique" pour acquérir la citoyenneté israélienne)

TOUS A MULHOUSE LE 29 NOVEMBRE PROCHAIN
La mobilisation en soutien aux militants de Mulhouse, inculpés pour avoir distribué un tract appelant au boycott des produits "israéliens" et pour avoir porté un T.Shirt comportant les inscriptions "PALESTINE VIVRA/BOYCOTT ISRAEL" doit être aussi forte que celle mise en oeuvre pour la défense d'Alima et Omar.
Nous prendrons notre journée du lundi 29 novembre pour aller, de toutes les régions de France, exiger des sanctions contre Israël et le respect de la liberté d'expression. De Paris, nous avons d'ores et déjà pris une cinquantaine de billets de train nous permettant d'arriver à Mulhouse dimanche soir et d'en repartir lundi soir. Nous serons hébergés sans frais sur place. Le procès doit commencer à 8 H 30 le 29 novembre, qui se trouve être la Journée Internationale de solidarité avec la Palestine !